

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 15 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2021

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 18/10/2021

**ABSENTS :** Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir M. TOURNIEROUX Vincent), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal)

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

### 3. Convention GAZ 7 entre la commune de Boisseuil et l'Union des Groupements d'achats publics (UGAP).

La commune a adhéré en 2014 et 2018 au groupement d'achats proposé par l'UGAP pour l'ensemble des bâtiments desservis en gaz lui appartenant. Le contrat actuel « GAZ 5 » prendra fin le 30 juin 2022 et sera renouvelé par « GAZ 7 ».

Plusieurs évolutions sont proposées dans le cadre du passage entre « GAZ 5 » et « GAZ 7 » :

- l'ingénierie de prix proposée par l'UGAP permettant de profiter des baisses et se protéger contre les hausses de marché,
- un service client dédié au marché de Gaz de l'UGAP,
- le choix du Gaz vert jusqu'à 100 %.

Le contrat arrivant à échéance, il serait opportun de renouveler l'adhésion à ce groupement proposé à nouveau par l'UGAP plutôt que d'engager séparément une consultation pour la conclusion d'un marché avec un fournisseur de gaz.

Outre la sécurité technique et juridique que garantit l'intervention de l'UGAP, le volume que représentent les acheteurs des trois sphères publiques (Etat, hôpitaux et collectivités territoriales) regroupés par l'UGAP, a permis lors des différentes vagues de consultation par l'UGAP d'obtenir des économies substantielles sur le prix du gaz.

En application du Code des marchés publics, les souscripteurs à l'offre de l'UGAP, centrale d'achat public, sont exonérés des procédures de mise en concurrence. Suite à l'attribution des marchés par l'UGAP, les collectivités territoriales en assurent simplement l'exécution.

La date limite d'adhésion est fixée au mois de novembre. Le lancement de l'appel d'offres sera réalisé par l'UGAP entre décembre 2021 et avril 2022 pour un marché opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 juin 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention ayant pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés avec l'UGAP ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses liées à l'exécution des marchés sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

